



Tél. 05 61 81 61 42

Fax 05 61 81 59 59

mairie-de-montgaillard-lauragais@alsatis.net

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017 A 20H

Membres du Conseil Municipal présents : -MOUYON Bruno - HAMON Alain - POUZAC Michel - MOLAS Jean-Robert - LAFONT Yves - BARON Alain - BENETTI Benjamin- ASTIE Cédric - JAN Emeline- BICARD Dominique- DANIAU Jean-Louis- ALASSET Mathieu.

Membre du Conseil Municipal absent sans procuration : GLEYZES Frederick.

Membre du Conseil Municipal absent avec procuration : DUGUET Jasmine.

Secrétaire de séance : MOUYON Bruno.



Ordre du jour

- 1/Vitraux église
- 2/Contrat de maintenance PAC et autres...
- 3/Amendes de police 2018
- 4/ SDEHG: Eclairage Ramade
- 5/SDEHG : éclairage Citystade / zone de loisirs
- 6/Signature Convention SITPA
- 7/Augmentation de crédits au chapitre 21/vente ASL/Bellevue : point retiré de l'ordre du jour
- 8/ Sécurisation arrêts de bus
- 9/ Engagement d'une procédure disciplinaire à l'égard d'un agent
- 10/Questions diverses.



Ouverture de la séance à 20h15.

1/ Vitraux église :

- Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance GROUPAMA, concernant les vitraux endommagés de l'Eglise. Deux devis ont été établis, un auprès de la SARL BATAILLOU pour un montant de 12 744€ TTC et, l'autre auprès de la SARL EN VERRE CONTRE TOUT pour un montant de 11 000.71€ TTC. Suite au passage de l'expert de l'assurance GROUPAMA le 4 septembre 2017, le second devis a été retenu. Une franchise de 200 € sera appliquée. Les

travaux de rénovation qui concernent 6 vitraux devraient être réalisés d'ici la fin de l'année 2017.

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la lettre d'acceptation de l'expert pour un montant de 11 000.71€ TTC ainsi que la quittance d'indemnité définitive de l'assurance prévoyant un 1^{er} remboursement en début de chantier et un 2nd en fin de chantier **(Délibération n°1)- 13 voix pour.**

2/ Contrat de maintenance PAC et autres matériels de production de froid :

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de changer de prestataire concernant la maintenance des pompes à chaleur et des autres matériels de production de froid en raison d'une insatisfaction des contrôles.
- Un devis a été établi auprès de la SARL ACTION FROID, sises à Pamiers (09) pour un montant de 1020 € TTC.
- Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de résilier le contrat de maintenance liant la Commune avec la SARL SABATIER sise à AYGUEVIVES et de signer un nouveau contrat d'entretien avec la SARL ACTION FROID pour 2018 **(Délibération n°2)- 13 voix pour.**

3/ Amendes de police 2018 :

- Afin d'inscrire des amendes de police au programme 2018 en matière de circulation et sécurisation du village, Monsieur le Maire a rencontré le chef du Pôle aménagement du secteur routier de Villefranche, Monsieur TAURINES pour un audit et une étude.
- Différents projets ont été retenus :
 - Potelets : avenue du Lauragais, place de l'église et rue de la Pierre Milliaire et rue des Pyrénées,
 - STOP rue de la Pierre Milliaire ET CEDEZ LE PASSAGE avenue du Lauragais,
 - Marquage au sol de place de parking au cimetière, avenue du Lauragais, rue de la Pierre Milliaire, rue des Pyrénées,
 - Marquage au sol interdiction de stationner,
 - Barrière d'interdiction d'accès aux véhicules hors véhicules de service au Citystade
 - Miroir et radar pédagogique.
- Ces différents projets ont été chiffrés à environ 17.000 TTC.
- Ils sont subventionnés à hauteur de 30 à 40 % par le CD31.
- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire une demande de subvention au Département pour les amendes de police 2018 **(Délibération n°3)- 13 voix pour.**

A noter : la limitation de vitesse dans le village ne relève pas du programme des amendes de police et est actuellement en cours d'étude avec la DVI de Villefranche.

La Municipalité est consciente du problème de vitesse dans certaines rues du village en centre bourg et hors agglomération.

4/ SDEHG: Eclairage Ramade : nouvelle demande d'étude moins coûteuse pour la partie communale demandée au SDEHG.

5/ SDEHG : éclairage Citystade / zone de loisirs : nouvelle demande d'étude moins coûteuse pour la partie communale demandée au SDEHG.

6/ Signature Convention relative à la gratuité des personnes âgées en matière de transport:

- Monsieur le Maire fait lecture de Convention relative à la gratuité des personnes âgées en matière de transport en Haute-Garonne entre le Département et les Communes.
- Ce dispositif du CD 31 en Haute-Garonne vient remplacer les actions menées jusqu'alors par le Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées (SITPA) dissous par la loi NOTRE au 31/08/2017.
- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la Convention et de l'autoriser à la signer (**Délibération n°4)- 13 voix pour.**

8/ Sécurisation arrêts de bus : 2 points

• **Arrêt Pech Marti /RD25 :**

Monsieur le Maire expose la nécessité de sécuriser l'arrêt de bus, nommé Pech Marti sur la RD25, fréquenté par les collégiens et les lycéens de la commune suite aux problématiques exposées par les familles.

Il propose suite à l'intervention (diagnostic) du Secteur routier de Villefranche, des travaux de constructions de cheminement pour sécuriser l'accès au dit-arrêt.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal :

- d'inscrire le projet au programme 2018 du Conseil Départemental intitulé « cheminement piéton de desserte d'arrêt de bus hors agglomération ».

-d'approuver et autoriser le Maire à signer la convention entre le Conseil Départemental et la Commune relative à la réalisation de cheminement piétonnier hors chaussée sur le Domaine Public Routier Départemental.

- d'adresser une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour un montant représentant 40% des dépenses HT.

(Délibération n°5)- 13 voix pour.

• **Arrêt de bus la Gravette :**

Une demande de création d'abri de bus sera adressée au Département concernant l'arrêt de bus la Gravette (RD 813) direction Villefranche.

Une étude de sécurisation sera également demandée au Département.

9/ Engagement d'une procédure disciplinaire à l'égard d'un agent :

COMPTE TENU DE LA SENSIBILITE DU POINT QUI VA ETRE ABORDE, MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNISSE A HUIS CLOS POUR CE POINT A L'ORDRE DU JOUR. 13 voix pour.

Après exposé des faits et compte-tenu de la technicité de la procédure, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre les services d'un avocat pour la constitution du dossier de saisine du Conseil de Discipline et la représentation de la Commune au sein de ce même Conseil. L'assurance GROUPAM participera à hauteur de 400 € TTC pour une prestation pouvant être chiffrée jusqu'à 2500 € HT (Délibération n°6)- 10 voix pour-3 abstentions- 0 contre.

10/ Questions diverses (le huis clos est terminé) :

- Régime indemnitaire des agents communaux :
Suite à des directives nationales, il est nécessaire de mettre en place un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en 2018. Après un exposé des grandes lignes, il est proposé la mise en place d'un comité de pilotage. Il sera constitué des élus de la commission du personnel, de la secrétaire de mairie et des conseillers municipaux intéressés.
- Dégradations de biens communaux:
Divers actes de vandalisme ont été recensés sur la Commune tels que la dégradation des extincteurs extérieurs de la chaufferie de l'école, l'arrachage de la barre d'accès au Citystade pour les personnes à mobilité réduite, la détérioration de la poubelle place de la Garrigue. Des graffitis injurieux ont été faits sur le portail de l'atelier, les murs de la Salle des Fêtes et de la Mairie. Ces derniers ont fait l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie.
- Direction ALAE :
Le recrutement à la direction de l'ALAE est sur le point d'aboutir.
- Route de d'Artagnan :
En lien avec la Communauté de Communes et l'Office du Tourisme, un nouveau tracé de la Route de d'Artagnan est travaillé (itinéraire pour les randonnées à cheval pouvant servir aux piétons et VTT). L'itinéraire pourrait proposer une jonction entre Villeneuve-Montgaillard-Lauragais-Villefranche de Lauragais si une des deux solutions de traversée de la route de Cessales/D25 est acceptée. Pour cela, Monsieur le Maire sollicitera les propriétaires terriens concernés.
- Commission Accessibilité :
Passage de la commission Accessibilité de Terres du Lauragais fin octobre 2017.
- Maintenance informatique Ecole/Mairie :
La commune n'a pas de contrat de maintenance pour son matériel informatique.
Un devis pour une prestation de maintenance sera demandé suite à un audit.

- Entretien du village : des demandes de devis seront faites auprès de prestataires pour l'entretien des Espaces Verts et la petite maintenance afin de pallier à l'absence d'un agent.
- Réflexion pour acquisition d'une auto-laveuse plus maniable par les agents au regard du coût des pièces de remplacement.
- Compte-rendu par Monsieur LAFONT du CLET et du CC du mardi 26-09-2017.

Clôture de la séance à : 23h.

Le Maire, B.MOUYON.



